

Etats généraux sur la sécurité à l'école – communiqué de presse du SNUEP-FSU du 8 avril 2010

Le ministre n'écoute ni les personnels ni les chercheurs, ni ce qui ressort des débats des Etats généraux

Convoqués à grand renfort de publicité médiatique, sous les ors de la République à la Sorbonne, les Etats généraux de la sécurité à l'Ecole n'ont été qu'une mise en scène dont le dernier acte avait été écrit à l'avance !

Durant toute la journée du mercredi 7 avril, Eric Debarbieux a présenté, en tant que président, les travaux réalisés par le Conseil scientifique depuis 1 mois, travaux qui démontraient clairement que certaines solutions -comme la tolérance zéro ou les portiques- n'avaient aucunement fait leurs preuves et que les « incivilités » entraînaient un climat quotidien perçu comme violent !

SOMMAIRE du SNUEP Infos 138

- Etats généraux sur la sécurité à l'école : le ministre n'écoute ni les personnels ni les chercheurs, ni ce qui ressort des débats des Etats généraux P. 1
- Masterisation : aucun dispositif de formation spécifique pour la formation des PLP P. 2
- Voie technologique : encore une réforme qui va à l'encontre des personnels et de la réussite des élèves - RETRAITES : Pension + 0,9, gaz +9, 7... cherchez l'erreur ! - Criminalisation de l'action syndicale : Un syndicaliste relaxé, justice est enfin rendue P.3
- CSE du 11 mars – commission des lycées - Interventions de la FSU sur le CCF. P. 4

Si E. Debarbieux a répété à l'envi qu'il avait toute son indépendance dans cette recherche, cette indépendance **n'a pas semblé gêner le ministre qui savait déjà qu'il ne reprendrait pas l'immense majorité des conclusions !!**

Les ateliers venant compléter les confrontations entre institutionnels de plusieurs ministères –très fortement représentés, à la différence des personnels et des divers acteurs de l'Ecole- ont confirmé la non-pertinence des mesures préconisées comme la vidéo-surveillance. La restitution des débats issus des ateliers a été axée principalement sur l'exigence de la formation initiale et continue des personnels, le besoin d'équipes stables et des partenariats. Pour les institutionnels, la demande d'outils, d'indicateurs, voire de protocoles et de communications entre les divers ministères était forte mais n'a pas fait forcément consensus dans les ateliers.

Les conclusions et les constats n'ont en fait rien apporté de nouveau, du côté des ateliers comme du côté du ministre et certaines propositions avancées sont déjà en œuvre

Le discours du ministre a été quant à lui sécuritaire pour l'essentiel : doublement des équipes mobiles de sécurité, mise en place de magistrats référents, responsabiliser les parents quitte à employer des sanctions financières, accroître les TIG... Par contre, rien sur les suppressions de postes de personnels dans les écoles qui rendent les conditions de travail difficiles. Et puis, au détour d'une phrase, la remise en cause du statut des CPE via la création d'un préfet des études, ou encore l'annonce démagogique du choix de leur équipe par les chefs d'établissement des 10% d'établissements les plus difficiles !

Le SNUEP-FSU réaffirme qu'il est contre cette déréglementation mise en œuvre sous couvert de « sanctuarisation » des établissements, qu'il souhaite un réel investissement qui passe par la formation, la mise en place d'équipes éducatives soudées ayant des moyens et des temps de réflexion inclus dans le service : cela ne passe pas par le dogme du « moins de fonctionnaires ». Le SNUEP-FSU redemande une autre politique de réformes.



Aucun dispositif de formation spécifique pour la formation des PLP

Depuis l'annonce de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, le SNUEP-FSU n'a eu de cesse d'alerter le MEN et le MESR sur les problèmes spécifiques que va engendrer la « masterisation » des PLP.

Ainsi, cela fait maintenant plus de deux ans que nous demandons aux ministères concernés d'engager une réelle concertation sur la « masterisation » des PLP dans le but d'améliorer leur formation et de permettre à tous d'accéder à une élévation du niveau de qualification.

La plupart des disciplines (disciplines d'enseignement général et disciplines « technologiques ») peuvent être intégrées dans le dispositif prévu par les ministères, mais de nombreuses disciplines professionnelles (disciplines « métiers ») ne possèdent pas de master, et quelques unes n'ont qu'un diplôme de niveau IV (Bac ou Brevet professionnel). Bien que ces disciplines bénéficient d'un régime dérogatoire pour leur recrutement (les candidats peuvent passer le concours sans avoir le master), aucun texte actuel ne garantit une formation spécifique, ni pour la préparation au concours, ni pendant l'année de fonctionnaire stagiaire.

Jeudi dernier, le SNUEP-FSU a participé à un groupe de travail « PLP » sur l'arrêté portant sur le cahier de la charge de la formation des enseignants. Il a fait part au ministère de ses inquiétudes envers la réforme qui aura des effets catastrophiques sur le recrutement et la formation des PLP. Le ministère n'a répondu à aucune de nos préoccupations !

À l'heure actuelle aucune formation avant concours n'est envisagée au sein des universités pour ces disciplines « métiers ». Les universités devraient s'appuyer sur l'expérience acquise par les IUFM dans ce domaine, mais ceux-ci en auront-ils encore la possibilité quand le ministère se refuse à réaffirmer le rôle central des IUFM dans la formation des enseignants ?

Pire, le ministère envisage de placer les professeurs stagiaires en totale responsabilité sans réelle formation. Les trois ou quatre semaines prévues ne permettront pas aux professeurs stagiaires de développer les compétences attendues pour assurer l'ensemble de leurs missions.

Le SNUEP-FSU rappelle qu'« Enseigner est un métier qui s'apprend ». Il ne suffit pas d'être un bon professionnel pour être un bon enseignant !

Le SNUEP-FSU demande l'abandon de la réforme et une remise à plat de celle-ci, afin de permettre une réelle amélioration de la formation des enseignants qui passe par :

- Une élévation de la qualification tant disciplinaire que professionnelle de tous les PLP.
- Pour les stagiaires, une décharge de 2/3 de l'obligation réglementaire de service, qui permettrait une réelle alternance théorie-pratique.
- Un cadrage national des masters et la mise en place d'une carte des formations qui permettent la préparation de tous les concours.
- Une pérennisation des cycles préparatoires qui permettraient aux professionnels d'accéder au métier d'enseignant.
- Une réelle politique de pré recrutement pour assurer une vraie démocratisation de nos professions.
- Le développement de master adapté aux métiers d'enseignants en lycée professionnel dans les disciplines générales et professionnelles.

Le SNUEP-FSU réaffirme que ce n'est qu'à ces conditions là que la formation des PLP se maintiendra : il en va de l'avenir de l'Enseignement Professionnel Public !



Voie technologique : encore une réforme qui va à l'encontre des personnels et de la réussite des élèves

Après la réforme de la voie professionnelle, celle de la seconde générale et technologique et celle de la voie générale, le ministre de l'Education Nationale propose aujourd'hui au Conseil Supérieur de l'Education une réforme des séries technologiques industrielles, de laboratoires et d'arts appliqués.

Elle est sous-tendue par les mêmes principes :

- Diminution des horaires disciplinaires (essentiellement dans les disciplines technologiques),
- Imposition d'un tronc commun pour les disciplines générales,
- mise à disposition des établissements d'un volant d'heures globalisées pour les travaux pratiques, travaux dirigés et travail en groupes restreints et choix de leur répartition par les conseils pédagogiques,
- Introduction de 2 heures d'accompagnement personnalisé,
- Réduction du taux d'encadrement.

Tout en affichant une rénovation de la voie technologique, le projet, en fait, organise l'effacement de sa spécificité et va forcer nombre d'enseignants à envisager des reconversions.

Pourtant, les jeunes qui suivent ces formations sont attachés aux pédagogies qui y sont développées et les enseignants se sont prononcés pour le maintien et le développement de ces séries.

Après le vote négatif du Comité Interprofessionnel Consultatif, le ministre doit renoncer à ce projet de réforme et ouvrir la discussion sur de nouvelles bases intégrant plus de démarches technologiques, plus de travail en groupes à effectifs réduits en ateliers et laboratoires.

Les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'Action,

SUD, SNALC, SNCL et SN-FOLC n'acceptent pas ces choix ministériels, inscrits dans la recherche de suppressions de postes et de réduction de l'emploi public. Elles dénoncent l'atteinte portée à l'offre de formation et la dégradation des conditions d'exercice des personnels. Elles appellent les personnels à poursuivre et amplifier la mobilisation dans les établissements contre ce nouveau projet et contre les réformes de la voie générale et professionnelle, de l'autonomie des établissements et contre les conditions d'accueil des stagiaires lauréats des concours de recrutement.

RETRAITES

Communiqué de presse fsu du 30 mars 2010

Pension + 0,9, gaz +9, 7... cherchez l'erreur !

L'annonce d'une revalorisation des pensions de 0,9% au 1^{er} avril, montre que le gouvernement n'entend tenir aucun compte du vote exprimé par les citoyens français les 14 et 21 mars ni des mobilisations des retraités du 24 février. Il programme une nouvelle baisse du niveau de vie des retraités.

Le premier ministre a indiqué la volonté présidentielle de poursuivre les «réformes» dans la même orientation et sur les mêmes principes ressassés depuis des mois. Il n'est envisagé de toucher ni au bouclier fiscal, ni aux exonérations

fiscales sans obligation de résultat en termes d'emploi, ni aux expatriations ou évasions fiscales des entreprises ou des particuliers, encore moins de «moraliser» le capitalisme.

Le gouvernement décide d'amputer de 0,3% l'augmentation des pensions, sous prétexte de trop perçu en 2009 au regard d'une inflation décrétée de 0,1%, alors que 12% des retraités, dont une majorité de

femmes, connaissent une situation de grande pauvreté et que beaucoup éprouvent de fortes difficultés pour « vivre » décemment, comme l'ont bien montré de multiples reportages.

Cela augure mal de son projet de loi sur les retraites. Les retraités savent que leur combat est également celui des actifs, employés ou demandeurs d'emploi, et ils participeront à leurs côtés aux luttes sociales nécessaires.

FAIRE ENTENDRE LES EXIGENCES CITOYENNES SUR LES RETRAITES...

À l'initiative d'ATTAC et de COPERNIC, un appel est en ligne sur le site

<http://www.exigences-citoyennes-retraites.net>

Criminalisation de l'action syndicale

Un syndicaliste relaxé : justice est enfin rendue

La FSU se réjouit de la relaxe de Pascal Besuelle, prononcée ce mercredi 07 avril à Caen.

Cet épilogue, qui met fin à plusieurs mois d'une longue bataille juridique signe l'échec de la volonté de revanche qui a fait suite aux vœux de Nicolas Sarkozy au monde de

l'Éducation le 12 janvier 2009 à Saint Lô.

Suivant un procès juste et équilibré, ce verdict qui conclut à l'innocence de Pascal Besuelle est aussi une victoire contre l'arbitraire et le symptôme préoccupant de criminalisation des

acteurs du mouvement social et tout particulièrement des syndicalistes.

Il conforte la FSU dans sa détermination à combattre les inégalités sociales, les injustices et l'ensemble des attaques contre les libertés publiques.



Toute l'info sur www.snuép.com

Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°138

Nous devons aujourd'hui examiner un certain nombre de textes relatifs à la voie professionnelle et tout particulièrement les décrets organisant la validation disciplinaire aux baccalauréats professionnels. Ces derniers textes, *mise à part celui relatif à l'enseignement du Français et de l'Histoire Géographie*, organise la validation par Contrôle en Cours de Formation durant les années de formation.

Nous tenons en préalable à rappeler notre opposition à cette unique forme de validation qui, selon nous, met en péril la pertinence du diplôme professionnel et ne prend pas en compte la nécessaire validation des savoirs que nous serions en droit d'attendre. Nous vous avons déjà fait part de notre opposition au contrôle en cours de formation pour les formations de la voie professionnelle car elles ne donnaient aucune garantie au niveau des contenus validés, mais aussi au niveau de l'organisation même des contrôles. **A plusieurs reprises la FSU vous a fait part de sa demande d'un véritable débat sur l'évaluation et notamment le Contrôle en Cours de formation.** A la fin de l'année 2009 la DGESCO a enfin annoncé lors d'un CSE la tenue d'une réflexion nationale avec débat au Conseil Supérieur de L'Education. Hélas cette annonce ne semble pas avoir été suivie d'effets. D'ailleurs il nous semble que le Comité Interprofessionnel Consultatif a exprimé la même demande à ce sujet lors d'une de ses dernières séances. Vous proposez aujourd'hui l'examen de textes dont l'importance n'échappe à personne sur le Contrôle en Cours de Formation pour le Baccalauréat Professionnel en trois ans. **Ces textes devraient être soumis au CSE qu'après un véritable débat sur l'opportunité du CCF, sur ses contenus et sur son organisation.**

Nous avons rappelé à maintes reprises que le CCF n'offrait pas toutes les garanties.

Comment peut-on ne valider que ponctuellement certaines compétences sans une véritable validation des savoirs généraux et professionnels ?

Comment peut-on concevoir une validation relative à quelques points d'un programme alors que les programmes de la voie professionnelle correspondent à un ensemble de savoirs généraux et professionnels fondamentaux pour le métier ?

Nous vous avons informés de notre profonde réserve sur l'organisation des épreuves par les enseignants qui dispensaient les enseignements et sur le fait de ne présenter un candidat que lorsqu'il était prêt à subir une validation, comme cela figure dans certains arrêtés. **Le risque d'organiser des validations « maison » est donc pleinement d'actualité. Il s'agit d'une remise en cause du diplôme national et d'une**

certaine façon de la substitution des savoirs par quelques compétences disciplinaires. Vous faites souvent la comparaison avec les enseignements supérieurs thématiques qui expliquerait la transposition du dispositif. Il s'agit selon nous d'une erreur, **car l'enseignement professionnel initial n'est pas organisé dans ce contexte et participe à la formation première du citoyen.** Inutile de vous dire que les élèves ne sont pas comparables.

Je mentionne rapidement la question de la notation des épreuves qui n'offre pas toutes les garanties en matière d'équité. Certes, vous nous avez annoncé lors de la Commission des Lycées que le CEREQ a été chargé d'une étude sur l'évaluation en prenant comme base de travail deux Baccalauréats Professionnels et deux CAP. Nous ne pouvons attendre pour l'intérêt des élèves.

Nous avons parfaitement conscience que le problème de l'évaluation en contrôle en cours de formation n'a pas uniquement une approche hexagonale. Il s'agit d'un concept dangereux développé dans un cadre plus large. Les compétences remplacent les savoirs alors que ces deux concepts devraient être complémentaires surtout dans l'enseignement professionnel. Sous le prétexte de ne plus vouloir sanctionner l'absence de connaissances essentielles, vous nous demandez d'extraire les éléments positifs décelés lors d'une épreuve et d'en faire l'essentiel de l'évaluation au détriment du reste et surtout des résultats. Il s'agit d'une erreur majeure, cet aspect ne pouvant se déconnecter d'une validation terminale et de la prise en compte du travail de l'élève au cours de sa scolarité qui pourrait avoir une autre approche plus valorisante.

Vous faites souvent un procès aux épreuves dites « ponctuelles » qui existaient pour les CAP, les BEP et les Baccalauréats professionnels avec pour argument qu'il s'agit d'épreuves « couperet » et pointues ne portant que sur quelques savoirs et quelques pratiques disciplinaires. La « ponctualité » d'une épreuve n'est qu'une notion de temps. Dans ce cas l'évaluation n'est pas relative à quelques savoirs comme cela est souvent affirmé. Nous nous sommes permis de faire une analyse sur une épreuve de baccalauréat dite « ponctuelle » de Mathématiques – Sciences Physiques depuis près de dix années en pointant les thèmes abordés pour chaque épreuve. La conclusion est sans appel : **les thèmes abordés sont plus divers, plus riches et plus nombreux que lors d'une épreuve en Contrôle en Cours de formation.**

Nous avons examiné avec la plus grande attention les textes présentés à cette séance. La mise en place du CCF semble plus précise au niveau de l'organisation des épreuves. Vous avez souhaité apporter des précisions complémentaires.

Reconnaissez-vous l'insuffisance des dispositions antérieures ?

Cela renforce notre argumentation sur les contenus et sur l'organisation du CCF qui ne donnent actuellement pas satisfaction à la majorité des enseignants. Des épreuves écrites existent ainsi que des épreuves orales. Pour certaines disciplines, vous demandez à des candidats de présenter quelques thèmes d'études qui seront alors évalués.

Doit-on comprendre qu'un candidat pourrait se dispenser de suivre une partie de la formation dès lors qu'il considère que ses prestations ont été positives ?

Nous avons déjà le cas de telles situations.

Devons nous croire que le diplôme n'est alors qu'une formalité ?

J'aborderais maintenant les **difficultés d'organisation du Contrôle en Cours de Formation.** Vous demandez aux enseignants de Lycée Professionnel d'organiser ces épreuves au cours de leurs enseignements tant pour la certification intermédiaire que pour la certification du Baccalauréat Professionnel. **Ils seront placés devant les plus grandes difficultés** d'autant plus que le volume horaire par discipline est parfois plus que réduit. Je prendrais à titre d'exemple l'enseignement de l'Art Appliqué et de la Prévention Santé Environnement. Les établissements ne disposent en moyenne que **d'une heure hebdomadaire** hors heures relatives aux projets. **Comment pourront-ils répondre à cette demande d'autant plus que des validations orales et individuelles sont prévues et que certaines sections ont un effectif de plus de trente élèves ?**

La FSU vous demande donc un réexamen de l'ensemble du dispositif le plus rapidement possible.

La FSU participera activement à toute réflexion organisée dans ce cadre.

En conclusion, vous comprendrez aisément les raisons qui nous motivent pour rejeter l'ensemble des textes relatifs à la validation par contrôle en cours de formation.

Nous réitérons notre demande de l'organisation d'un débat national sur la question avant l'examen de ces textes afin que chacun puisse développer son argumentation. L'avenir de la qualité des diplômes que nous délivrons en dépend.

